

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2015 À 10 HEURES

Mairie d'Illkirch-Graffenstaden

**Présents** : M. Jacques BIGOT, M. Yves BUR, M. Eric KLÉTHI, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

**Absents excusés** : M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT

### **11- 2015 Permis d'aménager boulevard de Dresde à Strasbourg**

#### ***Description de la demande***

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de permis d'aménager, boulevard de Dresde – déposé par la VILLE DE STRASBOURG.

Le permis d'aménager vise la **première phase** de réalisation du projet du **quartier d'affaires internationales au Wacken**. Il s'agit d'un ensemble immobilier à vocation mixte (tertiaire, activités, logements et commerces).

Le projet est situé dans le « quartier européen » de Strasbourg. Il est bordé au nord par le boulevard de Dresde et au sud par l'Allée du Printemps qui donne sur la cité jardin « Ungenmach ». La ligne D du tram est accessible au nord.

Le secteur est entièrement situé en zone inondable au PPRI qui impose de garder la transparence hydraulique.

Le terrain d'assiette du projet global est de 33 590 m<sup>2</sup>. Il est actuellement occupé par l'ancienne patinoire et les halles 9, 10 et 11 de la foire expo ainsi que par une garderie. Tous les bâtiments seront démolis.

Le terrain sera divisé en 5 lots. L'aménagement est prévu en 2 phases.

Le programme global vise à la réalisation de :

- 41 000 m<sup>2</sup> dédiés au tertiaire
- 17 000 m<sup>2</sup> dédiés à 250 logements
- 3 000 m<sup>2</sup> dédiés à du commerce et des services en rez-de-chaussée des immeubles de bureau
- 10 000 m<sup>2</sup> dédiés à un équipement hôtelier

La demande de permis d'aménager porte sur 4 lots. Le terrain d'assiette est de 12 850 m<sup>2</sup>. La surface plancher s'élève à 85 000 m<sup>2</sup> et se répartit entre le tertiaire, les logements, les commerces et services.

#### ***Le projet au regard du Scoters***

Le SCOTERS vise à conforter les sites de développement métropolitain au titre desquels le quartier européen et tertiaire du Wacken.

*Le Bureau syndical  
Vu l'avis de la commission compatibilité  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis d'aménager  
boulevard de Dresde à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.***

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **20 FEV. 2015**  
La publication le **20 FEV. 2015**  
Strasbourg, le **20 FEV. 2015**



Le Président  
Jacques BIGOT